

Citoyens, associations, entreprises : le Conseil de développement réunit les forces vives du territoire pour réfléchir, débattre et faire entendre leurs idées auprès des élus communautaires. Un lieu ouvert, actif et engagé.

## Une assemblée "consul'active" au service du territoire

Depuis 2017 le Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté réunit des habitantes et habitants volontaires, issus de tous les horizons, pour participer à la construction des politiques publiques locales.

Il s'agit d'un espace indépendant, pluraliste et innovant, où se croisent les regards pour enrichir les décisions prises à l'échelle intercommunale.

Créé dans le cadre de la loi Voynet (1999), et maintenu volontairement par la Communauté de communes même en l'absence d'obligation légale, le Conseil de développement incarne un véritable engagement en faveur de la démocratie participative locale.

## Un rôle consultatif

Le Conseil de développement est une instance consultée sur les grandes orientations du territoire. Il intervient à plusieurs niveaux :

- Dans les commissions et groupes de travail des élus, avec deux représentants par commission.
- Sur des sujets locaux précis, à la demande des élus (saisine) ou de sa propre initiative (auto-saisine).
- Lors de l'élaboration du projet de territoire, comme en 2018.

Cette collaboration permet d'enrichir la réflexion publique par des contributions citoyennes argumentées et construites.

## Une instance indépendante et ouverte

Le Conseil de développement fonctionne selon quatre grands principes :

- Indépendance dans la réflexion
- Autonomie d'organisation
- Débats ouverts à tous les citoyens volontaires
- Regard décalé et critique sur les politiques publiques

Cette philosophie garantit une liberté de parole et une diversité de points de vue, essentiels pour penser autrement les défis territoriaux.

I

## Un lien fort avec la vie locale et régionale

Le Conseil de développement ne travaille pas en vase clos :

- Il s'ancre dans les réalités du territoire, en s'intéressant à des sujets comme la transition énergétique, la culture, les mobilités ou le tourisme...
- Il participe activement à un réseau de conseils de développement à l'échelle de la région grenobloise, apportant une voix collective aux débats supra-territoriaux.

En savoir + sur ce réseau

## Rejoindre le conseil de développement

Le Conseil de développement est une structure vivante et évolutive, qui s'adapte aux enjeux du territoire et s'enrichit en permanence de nouvelles énergies.

Vous souhaitez vous engager ?

Le Conseil de développement est ouvert à toutes et tous dès 16 ans : habitants, responsables associatifs, chefs d'entreprise... Faites entendre votre voix et participez activement à la vie locale.

Contact : conseil.developpement@smvic.fr

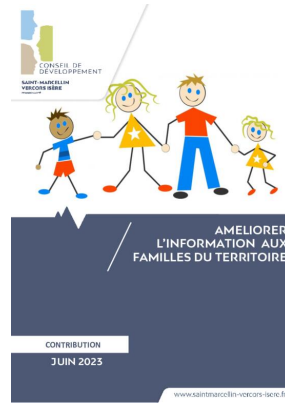
## Avis et contributions du conseil de développement



\_01/09/2024 Conseil de developpement : avis : resiliance alimentaire



\_01/06/2024 Conseil de developpement : avis : partage de l'eau



\_01/06/2023 Conseil de developpement : avis : Améliorer l'information aux familles



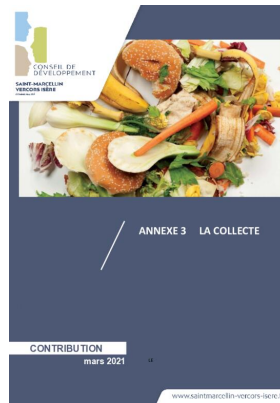
\_04/03/2021 Conseil de developpement : avis : Biodéchets



\_03/03/2021 Conseil de developpement : avis : Biodéchets - annexe1 - le broyat



\_02/03/2021 Conseil de developpement : avis : Biodéchets - annexe2 - les composteurs



\_01/03/2021 Conseil de developpement : avis : Biodéchets - annexe3 - la collecte



\_01/09/2020 Conseil de developpement : avis : Transition alimentaire

## Rapports d'activité



\_01/01/2024 Conseil de developpement : rapport-activite 2023



\_01/12/2022 Conseil de developpement : rapport-activite 2020-22